

A CANTINA
Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros
Immeuble Sainte-Anne – Port de Saint-Florent
20217 Saint-Florent

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE
DU 30 MARS 2023**

Les soussignées :

- **Monsieur Christophe PIETRI**, demeurant Lieu-dit Piedi Piaghja – 20600 Furiani, né le 30 août 1969 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité française, dirigeant de société, divorcé.
- **Monsieur Jean Michel ANGELI**, demeurant Résidence Maria Beach – 20230 Santa-Lucia-di-Moriani, né le 7 juillet 1962 à Tallone (Haute-Corse), de nationalité française, dirigeant de société, divorcé de Madame Marie-Josée Ceccarelli suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de Bastia le 21 mars 2021, et non remarié.

Agissant en qualité de seuls associés de la société A CANTINA, société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros, composé de 1 000 actions de 10 euros chacune, ayant son siège social situé Immeuble Sainte-Anne – Port de Saint-Florent – 20217 Saint-Florent, en-cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023 à Saint-Florent qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leurs articles n° 22 et 23 la nomination du Président et du Directeur Général par acte postérieur pour une durée indéterminée, ont procédé à ces nominations :

- Les associées soussignées nomment Monsieur Christophe PIETRI demeurant Lieu-dit Piedi Piaghja – 20600 Furiani, aux fonctions de Président de la société pour une durée illimitée. Monsieur Christophe PIETRI, qui accepte les fonctions de Président, déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.
- Les associées soussignées nomment Monsieur Jean Michel ANGELI, demeurant Résidence Maria Beach – 20230 Santa-Lucia-di-Moriani, aux fonctions de Directeur Général de la société pour une durée illimitée. Monsieur Jean Michel ANGELI, qui accepte les fonctions de Directeur Général, déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

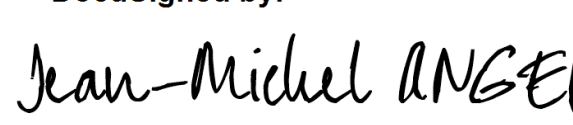
A Saint-Florent, le 30 mars 2023

Christophe PIETRI

DocuSigned by:

56654D3A31604A7...

Jean Michel ANGELI

DocuSigned by:

EDF0DCA80F774EE...